

Règlement intérieur de *Béziers Badminton ABSR*

ARTICLE 1 – Affiliation à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Béziers Badminton ABSR s'engage à licencier chacun de ses membres, à veiller à l'observation des règles sportives et à respecter les règles d'encadrement, d'hygiène et de sécurité, à se conformer aux règlements de la FFBaD, de la ligue régionale et du comité départemental dans le ressort territorial desquels a été fixé son siège social, à se soumettre aux sanctions disciplinaires qui lui seraient valablement infligées par application des règlements fédéraux.

ARTICLE 2 – Adhésion à Béziers Badminton ABSR

L'inscription à *Béziers Badminton ABSR* ne sera effective qu'après un dossier d'inscription complet (avec certificat médical, fiche d'inscription dûment remplie, photo d'identité et cotisation acquittée).

Toute personne n'ayant pas réglé sa cotisation et fourni de certificat médical ne pourra en aucun cas pratiquer le badminton à *Béziers Badminton ABSR*.

Le montant de la cotisation, fixé annuellement par l'assemblée générale, comprend le prix de l'adhésion à *Béziers Badminton ABSR*, l'assurance, la licence fédérale, l'accès à toutes les séances.

Ce prix est valable quelle que soit la date de l'inscription au cours de la saison.

La clôture des inscriptions se fera dès que le nombre d'inscrits est suffisant.

ARTICLE 3 – Encadrement des séances

Font partie de l'encadrement les personnes désignées par le bureau de *Béziers Badminton ABSR*.

Pour les mineurs :

- les parents doivent s'assurer de la présence d'un responsable de *Béziers Badminton ABSR* avant de laisser leur enfant à une séance,
- tout incident ou accident survenant en l'absence d'un membre de l'encadrement serait sous l'entière responsabilité des parents.

ARTICLE 4 – Tenue, comportement, respect des autres

Il est demandé aux adhérents :

- de jouer avec une tenue de sport correcte (short, polo, tee-shirt) et avec une paire de chaussures de sport propre (réservées au sport et à semelles blanches pour les salles),
- de venir aux séances avec une boîte de volants personnelle, et si possible, une raquette personnelle,
- d'avoir un comportement courtois et sportif, conforme au Code de bonne conduite de la FFBaD.

Tout adhérent doit respecter les autres joueurs, les équipements sportifs, les créneaux horaires attribués à *Béziers Badminton ABSR*, notamment les heures de fin de créneau.

En cas de forte affluence :

- le respect des autres passe par une rotation rapide (2 sets en 11 points au lieu de 21).
- les terrains de double ne seront occupés par des jeux de simple que si aucun joueur n'est en situation d'attente.

Les responsables de *Béziers Badminton ABSR* peuvent refuser toute présence aux personnes perturbant une séance par leur tenue, leur comportement, leur vocabulaire, ou leur non-respect des règles ci-dessus.

ARTICLE 5 - Compétitions

Les inscriptions aux compétitions fédérales ne sont ouvertes qu'aux licenciés.

Tout licencié inscrit à une compétition et ne pouvant pas y assister pour des raisons médicales doit impérativement fournir un certificat médical et prévenir les dirigeants du club.

Le club ne prend en charge ni les frais d'inscription ni les frais de déplacement.

ARTICLE 6 – Application du règlement

Toute personne s'inscrivant pour une saison à *Béziers Badminton ABSR* doit se conformer à ce présent règlement, qui s'applique à tous, sans distinction ni exception.

Toute personne qui participe à une séance de badminton dans le cadre de *Béziers Badminton ABSR* reconnaît avoir lu préalablement le présent règlement et s'engage à le respecter. Dans le cas contraire la responsabilité de *Béziers Badminton ABSR* ne saurait être engagée.